

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	5

N° 21/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30/10/2023**

**OBJET : DESIGNATION DE MR ROGER BRUN, POUR SIGNATURE
DE L'ACTE DE VENTE A MR et MME PERRET**

L'an deux mille vingt trois et lundi 30 octobre à 14 h 00 , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mme Josyane PAGES, Mrs Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Étaient absents : Mme Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Qu'il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal autre que le maire pour signer l'acte administratif de vente des parcelles communales D159 160 161 et 404 en présence du maire, Eric MALHERBE en vue de l'autentification de l'acte par voie administrative à MR et MME PERRET.

Mr le maire rappelle que

Le maire ne peut pas avoir simultanément la qualité d'officier ministériel et celle de cocontractant à l'acte de vente.

(JO AN, 10 novembre 1997, n°2984).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne :

Pouvoir à Mr Roger BRUN, conseiller municipal pour signer :

- l'acte de vente des parcelles D 159 160 161 404, appartenant à la commune de MARCHASTEL, en présence du maire, Eric MALHERBE,
- tous documents afférents à cette affaire

-mandate Mr le maire pour rédiger l'acte administratif de vente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 30/10/2023

Le Maire

